



## **Droit fiscal international**

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### **Leçon 1. Les sources du droit fiscal international**

#### **Section 1 : La diversité des sources**

##### **§ 1 : Le droit fiscal interne**

- A - Les règles de territorialité de l'impôt
  1. Présentation générale
  2. Définition du territoire fiscal
- B - La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales
  1. Sur la forme
  2. Sur le fond : les présomptions légales
    - a) Régime fiscal privilégié (« paradis fiscal »)
    - b) Etat ou territoire non coopératif (ETNC)

##### **§ 2 : Les conventions fiscales internationales**

##### **§ 3 : Le droit de l'Union européenne**

- A - L'harmonisation fiscale
- B. La contrainte des libertés de circulation européennes
- C - La coordination fiscale

#### **Section 2 : L'articulation des sources**

##### **§ 1 : La supériorité des droits européen et conventionnel**

- A - L'effet direct des directives européennes
  1. La reconnaissance de l'effet direct
  2. Les limites de l'effet direct
    - a) Le caractère non automatique de l'effet direct
    - b) Le caractère exclusivement « ascendant » de l'effet direct
    - c) Caractère circonscrit de l'effet direct
  3. L'interprétation à la lumière des directives
    - a) Conséquences
    - b) Conditions
- B - Le problème de la subsidiarité des conventions fiscales
  1. L'opposition jurisprudentielle
  2. La portée de l'opposition jurisprudentielle

##### **§ 2 : Les relations entre normes supranationales**

- A - Conventions fiscales et droit de l'Union européenne
- B - L'articulation des conventions fiscales entre elles



## **Droit fiscal international**

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### **Leçon 2. L'art et la manière de lire et d'utiliser les conventions fiscales internationales**

#### **Section 1 : Le fonctionnement des conventions**

##### **§ 1 : Le champ d'application des conventions**

- A - L'application dans le temps
- B - L'application territoriale
- C - Les impôts visés
- D - Les contribuables visés : la condition de résidence

##### **§2 : L'élimination de la double imposition**

- A - La qualification de la matière imposable
- B - Les méthodes d'élimination de la double imposition
  1. La méthode de l'exemption
  2. La méthode de l'imputation ou crédit d'impôt
    - a. Caractéristiques communes
    - b. L'imputation limitée
    - c. Le crédit d'impôt proportionnel ou crédit d'impôt égal à l'impôt français
    - d. Le crédit pour impôt fictif

#### **Section 2 : L'interprétation des conventions**

##### **§1 : L'auteur de l'interprétation**

- A - Le juge de l'impôt
- B - La procédure amiable
  1. Objet
  2. Déclenchement
  3. Obligation de moyens
- C - L'arbitrage

##### **§ 2 : La méthode d'interprétation**

- A - Le texte de la convention
  1. Le principe d'interprétation stricte ou littérale
  2. L'interprétation téléologique
- B - Le recours au contexte
  1. La méthode comparative
  2. L'interprétation par les autres États
  3. Les commentaires officiels du Comité des affaires fiscales de l'OCDE
- C - Le renvoi au droit interne
  1. Caractère subsidiaire
  2. Modalités du renvoi
- D - Illustration : la qualification des revenus immobiliers des entreprises
  1. Conventions reprenant le modèle OCDE
  2. Conventions s'écartant du modèle OCDE



## **Droit fiscal international**

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### **Leçon 3. L'imposition internationale des sociétés**

#### **Section 1 : Le droit fiscal interne**

##### **§1 : Economie générale des règles de territorialité de l'IS**

- A - L'originalité du système français
  - 1. Le système mondial
  - 2. Le système français dit « territorial »
- B - La notion d'exploitation en France ou à l'étranger
  - 1. L'établissement
  - 2. Le représentant dépendant
  - 3. Le cycle commercial complet

##### **§2 : Mise en œuvre des règles de territorialité de l'IS**

- A - Application aux sociétés françaises
  - 1. Détermination du résultat de l'entreprise exploitée hors de France
    - a. La comptabilité
    - b. Les méthodes d'évaluation forfaitaire
  - 2. Détermination du résultat de la société française
    - a) Le principe : l'exclusion des résultats de l'exploitation étrangère
    - b) Le tempérament : la déductibilité des aides accordées à l'exploitation étrangère
    - c) L'exception : l'imposition des bénéfices des exploitations soumises à un régime fiscal privilégié (CGI, art. 209 B)
- B - Application aux sociétés étrangères
  - 1. En l'absence d'entreprise exploitée en France
    - a. La retenue à la source de 30% sur les bénéfices distribués
    - b. La retenue à la source prévue à l'art. 182 B du CGI
    - c) Le prélèvement de 33 1/3% sur les plus-values immobilières
    - d) Le prélèvement de 45% sur les plus-values de cession de participations substantielles
  - 2. En présence d'une entreprise exploitée en France
    - a) Imposition de l'entreprise exploitée en France
    - b) Incidence sur les prélèvements anticipés

#### **Section 2 : L'incidence des conventions fiscales**

##### **§ 1 : La résidence fiscale des sociétés**

- A - Principe du renvoi aux droits internes
  - 1. Modèle OCDE
  - 2. Cas particuliers
- B - Le critère subsidiaire du siège de direction effective



## **Droit fiscal international**

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### **§ 2 : Les revenus d'activité : l'établissement stable**

- A - La notion d'établissement stable
  - 1. L'installation fixe d'affaires
  - 2. Le représentant dépendant
  - 3. Difficultés d'application
    - a) Filiale et établissement stable
    - b) Commerce électronique et établissement stable
    - c) Le rescrit « établissement stable »
- B - L'imposition de l'établissement stable
  - 1. Lieu(x) d'imposition
  - 2. Modalités d'imposition

### **§ 3 : Les revenus « passifs »**

- A - En l'absence d'établissement stable
- B - En présence d'un établissement stable
  - 1. Cas général
  - 2. Situations triangulaires

## **Leçon 4. Les prix de transfert**

### **Section 1 : Le redressement des prix de transfert**

#### **§ 1 : Les principes directeurs de l'OCDE**

- A - Importance et objet des principes directeurs
- B - Les méthodes préconisées
  - 1. Présentation
  - 2. Mise en œuvre
    - a) Hiérarchie
    - b) Nécessité d'une analyse fonctionnelle

#### **§ 2 : L'art. 57 du CGI**

- A - L'existence de liens de dépendance
  - 1. Caractérisation de la dépendance
  - 2. Dispense de preuve de la dépendance
- B - L'octroi d'un avantage
  - 1. Dialectique de la preuve
  - 2. Notion d'avantage
    - a) Avantage présumé
    - b) Preuve de l'avantage

### **Section 2 : Les mesures d'accompagnement**

#### **§ 1 : En amont**

- A - Le rescrit prix de transfert
- B - Les obligations documentaire et déclaratives

#### **§ 2 : En aval**

- A - La double imposition juridique
- B - La double imposition économique



## **Droit fiscal international**

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### **Leçon 5. La TVA et les échanges internationaux**

#### **Prolégomènes**

##### **§ 1 : La qualification de l'opération**

- A - Opération isolée
- B - Opérations multiples
  - 1. Notion d'opération complexe unique
  - 2. Qualification de l'opération complexe unique

##### **§ 2 : La définition des territoires**

#### **Section 1 : Les échanges de biens**

##### **§ 1 : Echanges avec les pays tiers**

- A - L'exonération des exportations
- B - La taxation des importations

##### **§ 2 : Echanges avec les autres Etats membres**

- A - Le régime actuel (« transitoire »)
  - 1. Echanges d'entreprise à entreprise (« B2B »)
    - a. L'exonération des livraisons intracommunautaires
    - b. La taxation des acquisitions intracommunautaires
  - 2. Echanges d'entreprise à particulier (« B2C »)
    - a. Le régime des ventes à distances
    - b. Le régime des ventes de moyens de transport neufs
- B - Les perspectives d'évolution
  - 1. Le problème de la fraude « transfrontière »
  - 2. Le projet de réforme de la Commission

#### **Section 2 : Les échanges de services**

##### **§ 1 : La règle générale**

- A - Contenu
- B - Modalités d'application
  - 1. La localisation du preneur et du prestataire
    - a) Sociétés
    - b) Personnes physiques
  - 2. Les prestations intra-entreprise (siège/succursale)
    - a) Principe
    - b) Exception
- C - Principaux cas d'application

##### **§ 2 : Les exceptions et cas particuliers**

- A - Les prestations matériellement localisables
  - 1. Les dérogations applicables en toute hypothèse
  - 2. Les dérogations applicables lorsque le preneur est un non-assujetti
- B - Les prestations immatérielles
- C - Les services électroniques, de télécommunication, de radiodiffusion et de télévision



## Droit fiscal international

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### Leçon 6. La résidence fiscale des personnes physiques

#### Introduction

1. Sa première fonction est celle que lui attribue le droit fiscal interne.
2. La seconde fonction du concept de résidence fiscale est celle que lui attribuent les conventions fiscales internationales
3. L'unité du concept de résidence fiscale

#### Section 1 : La notion de domicile fiscal

##### § 1 : Les critères du domicile fiscal

A - Les critères principaux

1. Le foyer
2. L'activité professionnelle principale
3. Le centre des intérêts économiques

B - Les critères subsidiaires

1. Le séjour principal
2. Les agents de l'Etat en service à l'étranger

##### § 2 : Les modalités d'appréciation du domicile fiscal

A - Date d'appréciation

B - Appréciation individuelle

#### Section 2 : L'incidence des conventions fiscales

##### § 1 : Conventions reprenant le modèle de l'OCDE

A - Le critère prioritaire du renvoi au droit interne

B - Les critères subsidiaires et hiérarchisés

1. Le foyer d'habitation permanent
2. Le centre des intérêts vitaux
3. Le séjour habituel
4. La nationalité
5. L'accord amiable

##### § 2 : Cas particuliers

### Leçon 7. L'imposition internationale des revenus (personnes physiques)

#### Section 1 : L'imposition des résidents

##### § 1 : Une obligation fiscale illimitée

A - Portée

B - Mesures contre la fraude et l'évasion fiscales

1. Participations dans des entités établies dans un paradis fiscal
2. Paiement des prestations à des sociétés étrangères interposées (artistes et sportifs)
3. L'exit tax
  - a) Principe de la taxation immédiate des plus-values latentes et en report d'imposition
  - b) Correctifs

### § 2 : Les allègements en faveur des travailleurs exerçant une activité internationale

- A - Le régime des salariés détachés à l'étranger
  1. Conditions de l'exonération
  2. Portée de l'exonération
- B - Le régime des « impatriés »
  1. Conditions de l'exonération
  2. Portée de l'exonération

### § 3 : L'incidence des conventions fiscales

- A - Revenus du capital
- B - Revenus salariaux

## Section 2 : L'imposition des non-résidents

### § 1 : Obligation fiscale limitée

- A - Droit fiscal interne
- B - Incidence des conventions

### § 2 : Les prélèvements anticipés

- A - Revenus salariaux et non salariaux
  1. La retenue à la source sur les salaires et les pensions
  2. La retenue à la source sur les revenus non salariaux
  3. Cas des artistes et des sportifs
- B - Plus-values immobilières
- C - Droits sociaux
  1. La retenue à la source sur les bénéfices distribués
  2. Le prélèvement de 45% sur les plus-values de cessions de participations substantielles

### § 3 : L'imposition sur déclaration des revenus

- A - Revenus imposables
  1. Etendue
  2. Règles d'assiette
- B - Calcul de l'impôt
  1. Calcul de l'impôt brut : le taux minimum de 20%
  2. Calcul de l'impôt net
    - a) Réductions et crédits d'impôt
    - b) Imputation des prélèvements anticipés non libératoires

### § 4 : Les « non-résidents Schumacker »

- A - Conditions d'application
- B - Portée de l'assimilation

## Leçon 8. L'imposition internationale du patrimoine

### Section 1 : Le droit fiscal interne

#### § 1 : Les règles de territorialité

- A - Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)
  1. Economie générale
  2. Mise en œuvre
- B - Droits de succession et de donation
  1. Economie générale
  2. Mise en œuvre



## **Droit fiscal international**

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 - Capitole.

### **§ 2 : La localisation des biens**

- A - Règles générales
- B - Le cas des sociétés à prépondérance immobilière
- C - Le cas des immeubles possédés indirectement en France

### **§ 3 : Le crédit pour impôt étranger**

- A - Triple limitation
- B - Efficacité relative

## **Section 2 : L'incidence des conventions fiscales**

### **§ 1 : En matière d'impôt sur la fortune**

- A - Conventions ne visant pas l'impôt sur la fortune
- B - Conventions visant l'impôt sur la fortune

### **§ 2 : En matière de droits de succession et de donation**